

De : "RENE DESMONTS" <oumitch@yahoo.fr>
À :
Envoyé : jeudi, 23. février 2012 20:20
Objet : COCA COLA VOUS DIT FÉLICITATIONS !!! !! !!!

FELICITATIONS A VOUS !!!
Les lots que vous avez gagnés au tirage Coca-Cola



Le Responsable Marketing COCA-COLA CI vous félicite car en collaboration avec la CNIL dont :

La Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 (modifiée par la loi du 30 janvier 2002 pour une mise en conformité avec le droit communautaire) met en avant deux grandes règles :

- 1- La déclaration de son fichier d'adresses de messagerie auprès de la CNIL, à défaut, une sanction de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende est appliquée en vertu de l'article 226-16 du code pénal.**
- 2- Le respect des règles relatives à la collecte des adresses de messagerie. Ce non respect est sanctionné par 5 ans d'emprisonnement et 300 000 € d'amende en vertu de l'article 226-18 du code pénal.**
- 3- Etant en possession d'une adresse email sans doute factice mais permettant de remonter à son expéditeur, vous êtes passible de 300 000€ d'amende et de 5 ans d'emprisonnement.**

Nous vous envoyons donc ce mail pour la confirmation des résultats du tirage au sort de la tombola **COCA-COLA, Votre adresse email a été tiré au deuxième rang, Vous êtes l'heureux gagnant du lot N° 2 dont la somme de Cent cinquante mille Euros 150.000 € , 1 PSP Coca-Cola et 1 Ordinateur Portable Coca-Cola. A l'issue de cette Tombola, Votre adresse email a été tirée, et attachée au billet Numéro **NKBHR-2809-1987** avec le numéro de série **18ND06-1990LS** , Vous désignant comme l'heureux gagnant du Deuxième prix représentant la somme de Cent cinquante mille Euros 150.000 € , 1 PSP Coca-Cola et 1 Ordinateur Portable Coca-Cola. Après avoir reçu ce mail nous vous prions de bien vouloir adresser un message de réclamation de gain à l'huissier chargé de la supervision de cette Tombola, veuillez lui adresser un message comportant ainsi: Votre avis sur notre boisson, Votre Nom; Prénoms; Adresse; Profession et votre contact téléphonique qui vous indiquera la procédure à suivre pour le retrait de votre gain qui vous sera transmis dans votre pays par transfert via le canal de votre choix ou en vous expédiant un Chèque certifié que vous pourriez encaisser dans n'importe quelle institution de votre pays.**

Concernant les lots ils vous seront transmis par une agence d'expédition dont nos partenaires sont DHL, UPS ou par proposition du gagnant.

COORDONNÉES DE L'HUISSIER DE JUSTICE A CONTACTER:

CONSULTANT JURIDIQUE MAITRE KOUASSI LEOPOLD

Email: cabinet_juridique_leopold@yahoo.fr

**Mme Rene Desmots
Directrice Marketing COCA-COLA**

----- Message original -----

Sujet: VOTRE SELECTION

Date : Sat, 16 Jun 2012 22:21:10 +0200

De : nouhouai <compagniecocacola2012@yahoo.fr>

A votre Aimable Attention.

Nous avons le plaisir de vous annoncer que vous êtes l'un des heureux gagnants de la promotion COCA COLA portant sur les adresses mails des internautes. La valeur totale en jeu est de 50.000.000 Millions Euros et votre adresse a été tirée au sort par sélection informatique. Le tirage a été effectué la semaine dernière par La compagnie Coca-Cola et votre adresse email a été sélectionné parmi les 500 gagnants chanceux qui ont gagné la somme de 100.000 € par le biais de la promotion COCA COLA COMPAGNIE. Cependant les résultats ont été libérés aujourd'hui et votre email fait partis des lauréats attachés au nombre de billet (7PUY2006) et au nombre de vote (BT : 12052010/20). Les mails ont été sélectionné par une recherche aléatoire automatisée avancée par notre compagnie. Pour ce fait, aucun billet n'a été vendu mais toutes les adresses mails ont été assignées a différents nombres de billet pour la représentation et l'intimité. Le procédé de choix a été suivi par le choix au niveau de notre machine automatisée de choix de mail (TOPAZ) d'une base de donnée d'excédent 250.000 adresses mails tirées de tous les continents du monde. Cette loterie est approuvée par le conseil britannique de jeu et également autorisée par L'association internationale des régulateurs de jeu (IAGR). Cette loterie est la 3ème de sa sortie et nous avons l'intention de sensibiliser le public. En outre il faudra réclamer votre gain professionnel de 100.000 € qui a été déposé a une Banque indiquée en plus de votre lot en nature tel qu'un véhicule de marque PEUGEOT 607. Par ailleurs si vous êtes dans l'impossibilité d'effectuer le déplacement, alors le paiement de votre gain se fera sur présentation d'un acte judiciaire de Bénéficiaire des fonds établis sur la requête d'un avocat et pour cela, vous devez tout simplement prendre contact en toute urgence avec l'avocat qui a supervisé la Tombola dont voici les coordonnées:

Maître COXTE PAPANDREOU JHON

Mail: cabinet_du_jury@yahoo.co.uk

TEL: +44 70 111 32 453

LE FORMULAIRE A REMPLIR :

Nom:

Prénom:

Age:

Sexe:

Adresse:

Ville:

Pays:

Téléphone:

Profession:

E-mail:

LINDA Key Directrice Des Opérations Compagnie Coca Cola.

All rights reserved. Terms of Service - Guidelin